

PROCÈS-VERBAL de la séance du conseil municipal de Saint-Dominique tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 7 mai 2024** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Madame Lydia Richer, conseillère
Madame Stéphanie Lambert, conseillère
Madame Irène Drouin Dubreuil, conseillère
Monsieur Jean-François Morin, conseiller
Madame Lise Bachand, conseillère
Madame Mélissa Lussier, conseillère
Monsieur Hugo Mc Dermott, maire

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Hugo Mc Dermott.

Sont également présents :

Madame Christine Massé, directrice générale et greffière-trésorière
Monsieur François Daudelin, directeur général adjoint

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **CONSULTATION PUBLIQUE**
 - 3.1 Dérogation mineure
 - Demande de dérogation mineure 2024-04 concernant la largeur d'une allée de circulation à double sens et l'implantation de 10 cases de stationnement sur le lot 3 302 736
4. **PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **CONSEIL :**
 - 5.1 Adoption du procès-verbal du 2 avril 2024
 - 5.2 Adoption des comptes à payer
 - 5.3 Demande de dérogation mineure 2024-04 concernant la largeur d'une allée de circulation à double sens et l'implantation de 10 cases de stationnement sur le lot 3 302 736
 - 5.4 Service des travaux publics – Appel de candidatures pour l'embauche d'un étudiant/assistant technique à la voirie
 - 5.5 Achats pour le Fonds de développement rural
 - 5.6 Programme d'aide financière en environnement de la MRC des Maskoutains (PAFE) - Projet de reboisement
 - 5.7 Demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) - Demande pour l'utilisation d'une sablière (renouvellement) et la modification d'un chemin d'accès sur une partie des lots 2 210 493 et 2 210 494
 - 5.8 Aménagement d'une surface de jeux d'eau - Contrôle des matériaux
 - 5.9 Entente de prêt pour la table de ping-pong avec l'école de la Rocade
 - 5.10 Changement à l'organigramme existant au SSI Saint-Dominique
 - 5.11 Service des incendies - Achats divers
 - 5.12 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie - An 2 du schéma révisé du plan de mise en oeuvre

6. **LÉGISLATION :**
 - 6.1 Avis de motion et présentation du règlement 2024-410 sur l'utilisation de l'eau potable
 - 6.2 Avis de motion et présentation du règlement 2024-411 sur le comité consultatif d'urbanisme
 - 6.3 Demande de modification règlementaire - plans d'implantation et d'intégration architecturale
7. **SERVICE DE L'URBANISME :**
 - 7.1 Rapport de service
8. **SERVICE TECHNIQUE :**
 - 8.1 Rapport de service des eaux usées
9. **SERVICE DE L'AQUEDUC :**
 - 9.1 Rapport d'exploitation - Station de traitement des eaux
10. **CORRESPONDANCE :**
 - 10.1 Commission de la représentation électorale
 - 10.2 3 grands chantiers législatifs MAMH
11. **DIVERS :**
12. **LEVÉE DE LA SESSION**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Hugo Mc Dermott, ouvre la séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-70

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert
APPUYÉE DE : le conseiller Jean-François Morin
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. **CONSULTATION PUBLIQUE**

3.1 **DÉROGATION MINEURE**

3.1.1. **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2024-04 CONCERNANT LA LARGEUR D'UNE ALLÉE DE CIRCULATION À DOUBLE SENS ET L'IMPLANTATION DE 10 CASES DE STATIONNEMENT SUR LE LOT 3 302 736**

En conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et tel que mentionné dans l'avis public, toute personne intéressée avait la possibilité de se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure mentionnée en rubrique.

4. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des contribuables.

5. CONSEIL

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-71

5.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 AVRIL 2024

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal mentionné en rubrique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2024 tel que rédigé et d'en approuver les signatures.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-72

5.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Irène Drouin Dubreuil

APPUYÉE DE : la conseillère Mélissa Lussier

et résolu à l'unanimité :

QUE la liste des comptes à payer au 7 mai 2024 soit adoptée telle que présentée.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

• Salaires de la semaine du 17 au 30 mars 2024 :	27 552,07 \$
• Salaires de la semaine du 31 mars au 13 avril 2024 :	34 065,17 \$
• Salaires de la semaine du 14 au 27 avril 2024 :	26 837,49 \$
Total :	88 454,73 \$

Déboursés déjà payés :

• Chèques n° 1920 à 1933 :	20 454,96 \$
• Paiements Accès D, 502279 à 502320 :	108 345,87 \$
• Paiements directs 753361 à 753408 :	218 078,63 \$
Total :	346 879,46 \$

Total cumulatif : 435 334,19 \$

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-73

5.3. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2024-04 CONCERNANT LA LARGEUR D'UNE ALLÉE DE CIRCULATION À DOUBLE SENS ET L'IMPLANTATION DE 10 CASES DE STATIONNEMENT SUR LE LOT 3 302 736

CONSIDÉRANT QUE la présente demande de dérogation mineure concerne la largeur d'une allée de circulation à double sens et l'implantation de 10 cases de stationnement au 1117-1121, rue Raymond (lot 3 302 736);

CONSIDÉRANT QUE le demandeur désire procéder à des demandes de dérogation mineure pour l'implantation de 10 cases de stationnement le long de la limite arrière de terrain à une distance de 0,15 m (largeur d'une bande de béton) et pour la largeur d'une allée de circulation à double sens de 6,71 m vis-à-vis la cour latérale;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 19.4 du règlement de zonage 2017-324, une case de stationnement doit être implantée à une distance minimale de 0,60 m d'une limite de terrain.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 19.5, une allée de circulation à double sens doit avoir une largeur de 7,00 m;

CONSIDÉRANT QUE les raisons du demandeur pour autoriser sa demande de dérogation mineure concernent notamment les dimensions du bâtiment. Ce dernier prévoit la construction de quatre (4) 6-1/2, un (1) 7-1/2 et un (1) 3-1/2 adapté pour personne handicapée. Selon le demandeur ce type de logements sont rarement construits et occupent beaucoup d'espace au sol et sont une denrée rare à Saint-Dominique.

CONSIDÉRANT QUE toutes les possibilités afin de rendre le projet conforme selon les paramètres établis ont été analysées;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les orientations du plan d'urbanisme 2017-323 et permet de répondre aux besoins de différentes clientèles par une offre de logement diversifiée tel que stipulé dans les moyens de mise en œuvre;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand
APPUYÉE DE : la conseillère Stéphanie Lambert
et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la présente demande de dérogation mineure concernant la largeur d'une allée de circulation à double sens et l'implantation de 10 cases de stationnement au 1117-1121, rue Raymond (lot 3 302 736).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-74

5.4. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – APPEL DE CANDIDATURES POUR L'EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT/ASSISTANT TECHNIQUE À LA VOIRIE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité grossit et la charge de travail aussi;

CONSIDÉRANT les vacances estivales des employés affectés au service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert
APPUYÉE DE : la conseillère Mélissa Lussier
et résolu à l'unanimité :

DE PROCÉDER à un appel de candidatures pour l'embauche d'un étudiant/assistant technique à la voirie pour la saison estivale qui sera, entre autres, affecté à l'entretien des gazons, à la préparation des surfaces aux loisirs et à l'entretien paysager.

QUE les modalités de cette embauche sont prévues à son contrat pour la saison estivale 2024.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-75

5.5. ACHATS POUR LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL

CONSIDÉRANT les deux demandes faites auprès du Fonds de développement rural (Automne 2023 et Printemps 2024);

CONSIDÉRANT que ces demandes concernent respectivement l'aire de repos près des bureaux municipaux et l'aménagement autour des nouveaux jeux d'eau;

CONSIDÉRANT QUE les deux demandes ont été acceptées;

CONSIDÉRANT QU'il faut procéder à l'achat du matériel prévu à ces demandes,

CONSIDÉRANT que les chaises longues qui seront installées aux jeux d'eau sont commanditées par *Les Carrières Saint-Dominique* et *Pavages Maska inc.*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin
APPUYÉ DE : la conseillère Stéphanie Lambert
et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER les achats prévus aux deux demandes pour le Fonds de développement rural.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-76

5.6. PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE EN ENVIRONNEMENT DE LA MRC DES MASKOUTAINS (PAFE) - PROJET DE REBOISEMENT

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de financement auprès de la MRC les Maskoutains (résolution 2023-138) pour le reboisement de plusieurs espaces vacants;

CONSIDÉRANT que le reboisement de ces terrains apporterait plusieurs avantages à la municipalité;

CONSIDÉRANT que la municipalité procéderait à la plantation d'une partie de ces derniers, mais qu'une autre partie doit être exécutée par un fournisseur;

CONSIDÉRANT les prix reçus pour la plantation et la protection des arbres pour deux des sites visés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert
APPUYÉE DE : la conseillère Irène Drouin Dubreuil
et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER *FOR-ÉCO* au montant estimé de 11 491,25 \$, plus taxes, pour le reboisement et la mise en place de protecteurs autour de ces végétaux.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-77

5.7. DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) - DEMANDE POUR L'UTILISATION D'UNE SABLIERE (RENOUVELLEMENT) ET LA MODIFICATION D'UN CHEMIN D'ACCÈS SUR UNE PARTIE DES LOTS 2 210 493 ET 2 210 494

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation à la CPTAQ a été déposée par *Les entreprises F Dubreuil inc.*, sur une partie des lots 2 210 493 et 2 210 494, de la Municipalité de Saint-Dominique, pour une utilisation à une fin autre qu'agricole, sur une superficie de 5,53 ha, soit pour des fins extractives;

CONSIDÉRANT QUE cette demande s'inscrit dans la continuité du projet déposé en 2018 auprès de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste au renouvellement d'une autorisation pour l'exploitation d'une sablière dont l'échéance est pour 2024;

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit le retrait d'une butte de sable et son réaménagement agricole;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'apporterait aucune nouvelle contrainte et aucun effet néfaste résultant de l'application des lois et des règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale;

CONSIDÉRANT QUE le projet à terme permettra d'améliorer les conditions de mise en culture;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme au règlement municipal;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert
APPUYÉE DE : la conseillère Irène Drouin Dubreuil
et résolu à l'unanimité :

D'APPUYER la présente demande pour l'exploitation d'une sablière d'une superficie de 5,00 ha et la modification de l'aménagement d'un chemin d'accès d'une superficie approximative de 0,33 ha sur une partie des lots 2 210 493 et 2 210 494.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-78

5.8. AMÉNAGEMENT D'UNE SURFACE DE JEUX D'EAU - CONTRÔLE DES MATÉRIAUX

CONSIDÉRANT QUE le projet d'aménagement d'une surface de jeux d'eau doit faire l'objet d'un contrôle des matériaux utilisés et en effectuer les essais sur place;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : la conseillère Lydia Richer

et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER *Labo Montérégie* le tout tel que mentionné à la proposition de service produite le 18 avril 2024, au montant estimé de 11 938,00 \$, plus les taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront affectées au poste 22-700-00-722 et financées par le surplus accumulé.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-79

5.9. ENTENTE DE PRÊT POUR LA TABLE DE PING-PONG AVEC L'ÉCOLE DE LA ROCADE

CONSIDÉRANT que les travaux d'aménagement d'une surface de jeux d'eau aux loisirs nécessitent le déplacement de la table de ping-pong;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de revoir son emplacement pour une utilisation optimale;

CONSIDÉRANT que l'école de la Rocade s'est montrée intéressée à avoir la table sur son terrain;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour le déplacement et l'installation de celle-ci à son nouvel emplacement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Mélissa Lussier

APPUYÉE DE : le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

DE prêter, selon les termes de l'entente, la table de ping-pong à l'école de la Rocade et d'en assumer les coûts de transport et d'installation auprès de *M3 Béton* au montant estimé de 2 690,00 \$.

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité ladite entente de prêt.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-80

5.10. CHANGEMENT À L'ORGANIGRAMME EXISTANT AU SSI SAINT-DOMINIQUE

CONSIDÉRANT que l'organigramme existant au SSI de Saint-Dominique passe de 3 à 4 équipes, avec le même nombre de pompiers;

CONSIDÉRANT que ce changement va diminuer le nombre de pompiers par équipe et va se refléter sur les diverses interventions;

CONSIDÉRANT que, dans un souci de préparation et de remplacement pendant les gardes, l'ajout d'un éligible par équipe est nécessaire;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de mouvements de personnel, deux postes de lieutenant se sont ouverts et 4 postes d'éligibles;

CONSIDÉRANT que 9 candidats se sont manifestés pour ces postes et que les personnes suivantes ont été sélectionnées :

- Lieutenants : Marco Lafleur et Mathieu D. Thibodeau
- Éligibles : Patrick Bineau, Yannick Larocque, Jeanne Dorion Grenier et Maxime Viens

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert

APPUYÉE DE : la conseillère Irène Drouin Dubreuil

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'organigramme tel que déposé ainsi que les nominations qui s'y rattachent.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-81

5.11. SERVICE DES INCENDIES - ACHATS DIVERS

CONSIDÉRANT la demande du service des incendies à l'effet de procéder à l'achat de différents items;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert

APPUYÉE DE : le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER les achats aux montants estimés suivants :

- Formation autopompe : 2 967,00 \$, plus taxes
- Formateur : 6 000,00 \$, plus taxes
- Tablette numérique 221: 1 924,00 \$, plus taxes
- Mousse F500 : 16 170,00 \$, plus taxes

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-82

5.12. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE - AN 2 DU SCHÉMA RÉVISÉ DU PLAN DE MISE EN OEUVRE

CONSIDÉRANT le dépôt, par la directrice générale, du rapport annuel de l'an 2 du Plan de mise en oeuvre dans le cadre du Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie pour la municipalité de Saint-Dominique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lydia Richer

APPUYÉE DE : le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER ledit rapport et d'autoriser sa transmission à la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE

6. LÉGISLATION

6.1. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 2024-410 SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

Avis de motion est par la présente donné par Jean-François Morin, conseiller, qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption le *Règlement 2024-410 sur l'utilisation de l'eau potable*.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

6.2. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 2024-411 SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Avis de motion est par la présente donné par Irène Drouin Dubreuil, conseillère, qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption le *Règlement 2024-411 sur le comité consultatif d'urbanisme*.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-83

6.3. DEMANDE DE MODIFICATION RÈGLEMENTAIRE - PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

CONSIDÉRANT QUE l'article 145.15 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (a-19.1) permet à la municipalité d'assujettir la délivrance de permis de construction ou de lotissement ou de certificats d'autorisation ou d'occupation suivant l'adoption d'un règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les PIIA peut établir des règles selon les catégories de constructions, de terrains ou de travaux ou de toute combinaison de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire encadrer les interventions pour les projets intégrés sur le territoire de la Municipalité de Saint-Dominique;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire favoriser les projets de densification résidentielle afin de consolider le périmètre urbain et rentabiliser ses infrastructures tel que mentionné à l'orientation 2 de son plan d'urbanisme (no 2017-323);

CONSIDÉRANT QUE les projets intégrés nécessitent une attention particulière pour favoriser une architecture de qualité et un aménagement approprié à son milieu d'intégration;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité connaît un nombre croissant de projets intégrés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : la conseillère Mélissa Lussier

et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER *Gestim* dans le processus de demande de modification règlementaire relativement aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

ADOPTÉE

7. SERVICE DE L'URBANISME

7.1. RAPPORT DE SERVICE

Le rapport de service du mois d'avril 2024 est déposé au Conseil.

8. SERVICE TECHNIQUE

8.1. RAPPORT DE SERVICE DES EAUX USÉES

Le rapport de service du mois d'avril 2024 est déposé au Conseil.

9. SERVICE DE L'AQUEDUC

9.1. RAPPORT D'EXPLOITATION - STATION DE TRAITEMENT DES EAUX

Le rapport de service du mois d'avril 2024 est déposé au Conseil.

10. CORRESPONDANCE

11. DIVERS

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-84

12. LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin
APPUYÉ DE : la conseillère Irène Drouin Dubreuil
et résolu à l'unanimité :

DE LEVER cette séance à 20 h 36.

ADOPTÉE

Hugo Mc Dermott
Maire

Christine Massé
Directrice générale et greffière-trésorière